

**gisti,** groupe  
d'information et  
de soutien des  
immigré·e·s

**Modalités de dépôt d'une demande d'admission  
exceptionnelle**

Région Ile-de-France

Département de Paris (75)

Département de la Seine-et-Marne (77)

Département des Yvelines (78)

Département de l'Essonne (91)

Département des Hauts-de-Seine (92)

Département de la Seine-Saint-Denis (94)

Département du Val-de-Marne (94)

Département du Val-d'Oise (95)

# **gisti,** groupe d'information et de soutien des immigré·e·s

Région Île-de-France  
Département de Paris (75)  
Préfecture de Police de Paris

Préfecture de Police de Paris

Dernière mise à jour : 16/02/2023

La demande d'admission exceptionnelle au séjour se fait par voie dématérialisée.

Les modalités pour les personnes ayant déjà sollicité un visa, un titre de séjour ou l'asile :

*Pas de procédure distincte pour les ressortissants algériens.  
Envoi du [formulaire](mailto:pp-dim-sae-rdv-aes@interieur.gouv.fr) à [pp-dim-sae-rdv-aes@interieur.gouv.fr](mailto:pp-dim-sae-rdv-aes@interieur.gouv.fr)*

Les modalités pour les personnes n'ayant pas sollicité un visa, un titre de séjour ou l'asile :

*Pas de procédure distincte pour les ressortissants algériens.  
Envoi du [formulaire](mailto:pp-dim-sae-rdv-aes@interieur.gouv.fr) à [pp-dim-sae-rdv-aes@interieur.gouv.fr](mailto:pp-dim-sae-rdv-aes@interieur.gouv.fr)*

Ces modalités sont consultables ici :

<https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/demarches/les-titres-de-sejour-ressortissants-non-europeens>

Le formulaire est téléchargeable ici :

<https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/sites/default/files/Documents/Formulaire%20demande%20AES%20PP%20v.connus-2.pdf>

# **gisti,** groupe d'information et de soutien des immigré·e·s

Région Île-de-France  
Département de la Seine et Marne (77)  
Préfecture de Melun  
Sous-préfectures : Fontainebleau, Meaux, Provins, Torcy

## Préfecture de Melun

Dernière mise à jour : 16/02/2023

### **Admission exceptionnelle au titre de la vie privée et familiale**

La demande d'admission exceptionnelle au séjour au titre de la vie privée et familiale se fait par voie postale.

Les modalités sont consultables ici : <https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Demarches/Toutes-les-demarches/Accueil-des-Etrangers>

Les modalités sont reproduites ici :

*Formulaire à trouver [ici](#) et à envoyer par voie postale à :*  
**Préfecture de Seine-et-Marne**  
**Bureau de l'accueil et du séjour / AES VPF**  
**12 rue des Saints Pères**  
**77010 Melun cedex**

Le formulaire est téléchargeable ici : <https://www.seine-et-marne.gouv.fr/contenu/telechargement/52747/384902/file/Formulaire-unique-AES-VPF-07-04-22.pdf>

### **Admission exceptionnelle au titre du travail**

La demande d'admission exceptionnelle au séjour au titre du travail se fait par voie dématérialisée.

Les modalités sont consultables ici : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/depot-d-une-demande-de-titre-de-sejour-au-regard-d>

Les modalités sont reproduites ici :

*Dépôt d'une demande de titre de séjour au regard d'une régularisation par le travail*  
*Temps de remplissage estimé : 48 mn*  
*Cette démarche simplifiée vous permet de déposer votre demande de titre de séjour au titre de l'admission exceptionnelle au séjour et uniquement pour une régularisation par le travail.*  
*Pour cela, vous devez justifier d'une promesse d'embauche et d'un contrat de travail de plus de 6 mois. L'employeur doit vous soutenir dans cette démarche de régularisation.*  
*Vous devez également avoir une résidence habituelle en Seine-et-Marne depuis plus de 6 mois.*

## Sous-préfectures

Elles ne traitent pas les demandes d'AES.

# **gisti,** groupe d'information et de soutien des immigré-e-s

Région Île-de-France  
Département des Yvelines (78)  
Préfecture de Versailles

Sous-préfectures : Mantes-la-Jolie, Rambouillet, Saint-Germain-en-Laye

## Préfecture de Versailles

Dernière mise à jour : 16/02/2023

### **Admission exceptionnelle au titre du travail**

La demande d'admission exceptionnelle au séjour au titre du travail se fait par voie dématérialisée.

Les modalités sont consultables ici : <https://www.yvelines.gouv.fr/Demarches/Accueil-des-etrangers-dans-les-Yvelines/Sejour2/Je-depende-de-la-prefecture-de-Versailles/L-admission-exceptionnelle-au-sejour>

Les modalités sont reproduites ici :

*Remplir le formulaire [ici](#) et l'envoyer à [pref-etrangers-aes-salarie@yvelines.gouv.fr](mailto:pref-etrangers-aes-salarie@yvelines.gouv.fr)*

Le formulaire est téléchargeable ici :

<https://www.yvelines.gouv.fr/contenu/telechargement/26778/156314/file/formulaire%20unique%20AES%20-%2001%202022.pdf>

### **Admission exceptionnelle au titre de la vie privée et familiale**

La demande d'admission exceptionnelle au séjour au titre de la vie privée et familiale se fait par voie dématérialisée.

Les modalités sont reproduites ici :

*Remplir le formulaire et l'envoyer à [pref-etrangers-preaccueil@yvelines.gouv.fr](mailto:pref-etrangers-preaccueil@yvelines.gouv.fr)*

Le formulaire est téléchargeable ici :

<https://www.yvelines.gouv.fr/contenu/telechargement/26778/156314/file/formulaire%20unique%20AES%20-%2001%202022.pdf>

## Sous-préfectures

Elles ne traitent pas les demandes d'AES.

# **gisti,** groupe d'information et de soutien des immigré-e-s

Région Île-de-France  
Département de l'Essonne (91)  
Préfecture d'Évry-Courcouronnes  
Sous-préfectures : Étampes, Palaiseau

Les modalités générales sont consultables ici : <https://www.essonne.gouv.fr/Demarches/Accueil-des-etrangers-dans-l-Essonne/Titres-de-sejour-Premiere-demande-ou-Renouvellement/Rendez-vous-pour-un-titre-de-sejour-premiere-demande-renouvellement-modification-d-adresse/Je-ne-dispose-pas-d-un-titre-de-sejour-premiere-demande>

pref-etranagers-pan-vers@yvelines.gouv.fr

## Préfecture de l'Essonne

Dernière mise à jour : 16/02/2023

**Villes du ressort d'Évry** : Auvernaux, Ballancourt sur Essonne, Boigneville, Bondoufle, Boussy Saint Antoine, Brunoy, Buno-Bonnevaux, Champcueil, Chevannes, Corbeil-Essonnes, Courances, Courcouronnes, Courdimanche sur Essonne, Crosne, Dannemois, Draveil, Écharcon, Épinay sous Sénart, Étiolles, Évry, Fleury-Mérogis, Fontenay le Vicomte, Gironville sur Essonne, Grigny, Le Coudray Montceaux, Lisses, Maisse, Mennecy, Milly la Forêt, Moigny sur École, Montgeron, Morsang sur Orge, Morsang sur Seine, Nainville les Roches, Oncy sur École, Ormoy, Prunay sur Essonne, Quincy sous Sénart, Ris-Orangis, Saint Germain les Corbeil, Saint Pierre du Perray, Saintry sur Seine, Soisy sur École, Soisy sur Seine, Tigery, Varennes-Jarcy, Vert le Grand, Vert le Petit, Vigneux sur Seine, Villabé, Viry-Chatillon, Yerres.

### Admission exceptionnelle au titre du travail

La demande d'admission exceptionnelle au séjour au titre du travail se fait par voie dématérialisée.

Les modalités sont reproduites ici :

*Démarches simplifiées :*

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/rdv-aes-pro>

### Admission exceptionnelle au titre de la vie privée et familiale

La demande d'admission exceptionnelle au séjour au titre de la vie privée et familiale se fait par voie dématérialisée.

Les modalités sont reproduites ici :

*Démarches simplifiées :*

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/rdv-aes-vpf>

# **gisti,** groupe d'information et de soutien des immigré·e·s

Sous-préfecture de Palaiseau

Dernière mise à jour : 16/02/2023

**Villes du ressort de Palaiseau** : Angervilliers, Arpajon, Athis-Mons, Avrainville, Ballainvilliers, Bièvres, Boullay les Trous, Brétigny sur Orge, Breuillet, Briis sous forges, Bruyères le Chatel, Bures sur Yvette, Champlan, Cheptainville, Chilly-Mazarin, Courson-Monteloup, Égly, Épinay sur Orge, Fontenay lès Briis, Forges les Bains, Gif sur Yvette, Gometz la Ville, Gometz le Chatel, Guibeville, Igny, Janvry, Juvisy sur Orge, La Norville, La Ville du Bois, Le Plessis-Pâté, Les Molières, Les Ulis, Leudeville, Leuville sur Orge, Limours, Linas, Longjumeau, Longpont sur Orge, Marcoussis, Marolles en Hurepoix, Massy, Monthéry, Morangis, Nozay, Ollainville, Orsay, Palaiseau, Paray-Vieille-Poste, Pecqueuse, Saclay, Saint-Aubin, Saint Germain les Arpajon, Saint Jean de Beauregard, Saint Maurice Montcouronne, Saint Michel sur Orge, Saint Vrain, Sainte Geneviève des Bois, Saulx les Chartreux, Savigny sur Orge, Vaugrigneuse, Vauhallan, Verrières le Buisson, Villebon sur Yvette, Villejust, Villemoisson sur Orge, Villiers le Bâcle, Villiers sur Orge, Wissous.

## **Admission exceptionnelle au titre du travail**

La demande d'admission exceptionnelle au séjour au titre du travail se fait par voie dématérialisée.

Les modalités sont reproduites ici :

*Démarches simplifiées :*

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/rdv-aes-pro>

## **Admission exceptionnelle au titre de la vie privée et familiale**

La demande d'admission exceptionnelle au séjour au titre de la vie privée et familiale se fait par voie dématérialisée.

Les modalités sont reproduites ici :

*Démarches simplifiées :*

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/rdv-aes-vpf>

# **gisti,** groupe d'information et de soutien des immigré·e·s

Sous-préfecture d'Étampes

Dernière mise à jour : 16/02/2023

**Villes du ressort d'Étampes** : Abbeville la Rivière, Angerville, Arrancourt, Authon la Plaine, Auvers St Georges, Baulne, Blandy, Bois-Herpin, Boissy la Rivière, Boissy le Cutté, Boissy le Sec, Boissy sous St Yon, Bouray sur Juine, Boutervilliers, Boutigny sur Essonne, Bouville, Breux-Jouy, Brières les Scellés, Brouy, Cerny, Chalo St Mars, Chalou-Moulineux, Chamarande, Champmotteux, Chatignonville, Chauffour les Étrechy, Congerville-Thionville, Corbreuse, D'Huisson-Longueville, Dourdan, Estouches, Étampes, Étrechy, Fontaine la Rivière, Guigneville sur Essonne, Guillerval, Itteville, Janville sur Juine, La Ferté Alais, La Forêt le Roi, La Forêt Ste Croix, Lardy, Le Val St Germain, Les Granges le Roi, Marolles en Beauce, Mauchamps, Méréville, Mérobert, Mespuits, Mondeville, Monnerville, Morigny-Champigny, Ormoy la Rivière, Orveau, Plessis St Benoist, Puiset le Marais, Pussay, Richarville, Roinville, Roinvilliers, Saclas, Saint-Chéron, Saint Cyr la Rivière, Saint Cyr sous Dourdan, Saint Escobille, Saint Hilaire, , Saint Sulpice de Favières, Saint Yon, Sermaise, Souzy la Briche, Torfou, Valpuiseaux, Vayres sur Essonne, Videlles, Villeconin, Villeneuve sur Auvers.

## **Admission exceptionnelle au titre du travail**

La demande d'admission exceptionnelle au séjour au titre du travail se fait par voie dématérialisée.

Les modalités sont reproduites ici :

*Démarches simplifiées :*

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/rdv-aes-pro>

## **Admission exceptionnelle au titre de la vie privée et familiale**

La demande d'admission exceptionnelle au séjour au titre de la vie privée et familiale se fait par voie dématérialisée.

Les modalités sont reproduites ici :

*Démarches simplifiées :*

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/rdv-aes-vpf>

# **gisti,** groupe d'information et de soutien des immigré·e·s

Région Île-de-France  
Département des Hauts-de-Seine (92)  
Préfecture de Nanterre  
Sous-préfectures : Antony, Boulogne-Billancourt

## Préfecture de Nanterre

Dernière mise à jour : 16/02/2023

La demande d'admission exceptionnelle au séjour se fait par voie dématérialisée.

Les modalités sont consultables ici :

<https://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Demarches/Etrangers-dans-les-Hauts-de-Seine/SEJOUR/SEJOUR-prefecture-de-Nanterre/Admission-exceptionnelle-au-sejour>

Les modalités sont reproduites ici :

*Demande d'admission exceptionnelle au séjour.*

*Formulaire à envoyer à : [pref-rdv-aes@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:pref-rdv-aes@hauts-de-seine.gouv.fr)*

Les formulaires sont téléchargeables ici : <https://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Demarches/Etrangers-dans-les-Hauts-de-Seine/SEJOUR/SEJOUR-prefecture-de-Nanterre/Admission-exceptionnelle-au-sejour>

Attention à prendre le formulaire correspondant à votre situation :

- Entrée en France sans visa,
- Entrée en France avec un visa.

## Sous-préfectures

Elles ne traitent pas les demandes d'AES.



# **gisti,** groupe d'information et de soutien des immigré-e-s

Région Île-de-France  
Département de la Seine-Saint-Denis (93)  
Préfecture de Bobigny  
Sous-préfectures : Le Raincy, Saint-Denis

## Préfecture de Bobigny et Sous-préfecture de Saint Denis

Dernière mise à jour : 16/02/2023

**Listes des villes relevant de la SP de Saint-Denis** : Aulnay-sous-Bois, Clichy-sous-Bois, Coubron, Drancy, Dugny, Gagny, Gournay-sur-Marne, Le Blanc-Mesnil, Le Bourget, Le Raincy, Les Pavillons-sous-Bois, Livry-Gargan, Montfermeil, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Rosny-sous-Bois, Sevran, Tremblay-en-France, Vaujours, Villemomble, Villepinte.

Les modalités sont consultables ici : <https://www.seine-saint-denis.gouv.fr/Demarches/Etrangers-Vos-demarches/Sejour/Admission-exceptionnelle-au-sejour/Admission-exceptionnelle-au-sejour-Arrondissements-de-Bobigny-et-Saint-Denis>

La demande d'admission exceptionnelle au séjour se fait par voie dématérialisée.

Les modalités sont reproduites ici :

*Démarches simplifiées :*

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aes-bobigny>

## Sous-préfecture du Raincy

Dernière mise à jour : 16/02/2023

**Liste des villes relevant de la SP du Raincy** : Aulnay-sous-Bois, Clichy-sous-Bois, Coubron, Drancy, Dugny, Gagny, Gournay-sur-Marne, Le Blanc-Mesnil, Le Bourget, Le Raincy, Les Pavillons-sous-Bois, Livry-Gargan, Montfermeil, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Rosny-sous-Bois, Sevran, Tremblay-en-France, Vaujours, Villemomble, Villepinte.

La demande d'admission exceptionnelle au séjour se fait par voie dématérialisée.

Les modalités sont reproduites ici :

*Démarches simplifiées :*

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aes-leraincy>

# gisti, groupe d'information et de soutien des immigré-e-s

Région Île-de-France  
Département du Val-de-Marne (94)  
Préfecture de Créteil  
Sous-préfectures : L'Haÿ-les-Roses, Nogent-sur-Marne

## Préfecture de Créteil

Dernière mise à jour : 16/02/2023

**Communes concernées** : ABLON SUR SEINE, ALFORTVILLE, BOISSY SAINT LEGER, BONNEUIL SUR MARNE, CHARENTON LE PONT, CHOISY LE ROI, CRÉTEIL, IVRY SUR SEINE, LIMEIL BREVANNES, MAISONS ALFORT, MANDRES LES ROSES, MAROLLES EN BRIE, ORLY, PÉRIGNY SUR YERRES, SAINT MAUR DES FOSSÉS, SAINT MAURICE, SANTENY, SUCY EN BRIE, VALENTON, VILLECRESNES, VILLENEUVE LE ROI, VILLENEUVE SAINT GEORGES.

La demande d'admission exceptionnelle au séjour se fait par voie dématérialisée.

Les modalités sont consultables ici : <https://www.val-de-marne.gouv.fr/Contactez-nous>

La prise de rendez-vous se fait via le formulaire de contact :

*Admission exceptionnelle au séjour.*

*Pour toute demande d'admission exceptionnelle au séjour, nous contactez par le formulaire : <https://www.val-de-marne.gouv.fr/Contactez-nous> et choisir "Préfecture-admission exceptionnelle au séjour".*

*NOUS vous fixerons une date de rendez-vous.*

## Sous-préfecture de l'Haÿ-les-Roses

Dernière mise à jour : 16/02/2023

**Communes concernées** : Arcueil, Cachan, Chevilly Larue, Fresnes, Gentilly, L'Haÿ-les-Roses, Le Kremlin Bicêtre, Rungis, Thiais, Villejuif.

Les modalités sont consultables ici : <https://www.val-de-marne.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers-vos-demarches-dans-le-Val-de-Marne/L-Hay-les-Roses>

La demande d'admission exceptionnelle au séjour se fait par voie dématérialisée.

Les modalités sont reproduites ici :

*Vous devez remplir intégralement le questionnaire de demande de rendez-vous puis le renvoyer exclusivement par courriel à l'adresse suivante : [sp-lhay-etranagers-aes@val-de-marne.gouv.fr](mailto:sp-lhay-etranagers-aes@val-de-marne.gouv.fr)*

Le formulaire est téléchargeable ici : <https://www.val-de-marne.gouv.fr/content/download/22770/151176/file/formulaire+demande+rendez+vous+AES+.pdf>

# **gisti,** groupe d'information et de soutien des immigré·e·s

Sous-préfecture de Nogent-sur-Marne

Dernière mise à jour : 16/02/2023

La demande d'admission exceptionnelle au séjour se fait par voie postale.

Les modalités sont consultables ici : <https://www.val-de-marne.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers-vos-demarches-dans-le-Val-de-Marne/Nogent-sur-Marne/Premiere-demande-de-titre-de-sejour-au-motif-admission-exceptionnelle-au-sejour>

Les modalités sont reproduites ici :

*Vous devez écrire un courrier d'explications accompagné de [la fiche de renseignements](#) (à imprimer)*

*Expliquez depuis quelle date vous êtes présent.e en France, si vous avez des enfants (âge, années d'école), si vous êtes marié.e, depuis combien de temps vous travaillez (nombre de bulletins de salaires que vous pouvez fournir) et toute information relative à votre intégration en France.*

*Envoyez le courrier et la fiche de renseignements par courrier suivi à :*

**Sous-Préfecture de Nogent-sur-Marne – BASE AES**

**4, avenue de Lattre de Tassigny**

**94735 Nogent-sur-Marne Cedex**

*À réception de votre courrier et après examen de votre situation, la liste des documents à produire vous sera transmise par courrier avec une date d'envoi du dossier qu'il faudra respecter.*

*Quand nous recevons votre dossier complet, l'instruction s'effectue dans un délai de 4 mois. Pendant ce délai, il est inutile de demander l'état d'avancement de votre dossier : vous serez informé par mail ou par courrier de la suite réservée à votre demande dans ce délai de 4 mois.*

La fiche de renseignement est téléchargeable ici : <https://www.val-de-marne.gouv.fr/content/download/20872/139479/file/fiche+renseignement.pdf>

# **gisti,** groupe d'information et de soutien des immigré·e·s

Région Île-de-France  
Département du Val-d'Oise (95)  
Préfecture de Cergy  
Sous-préfectures : Argenteuil, Sarcelles

Les modalités générales sont consultables ici :

<https://www.val-doise.gouv.fr/Demarches/Demarches-ressortissants-etranagers/Sejour>

## Préfecture de Cergy

Dernière mise à jour : 16/06/2023

La demande d'admission exceptionnelle au séjour se fait sur démarches simplifiées

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aes-cergy>

## Sous-préfecture d'Argenteuil

Dernière mise à jour : 16/06/2023

La demande d'admission exceptionnelle au séjour se fait par voie dématérialisée sur Démarches simplifiées

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-admission-exceptionnelle-sejour-argenteuil>

## Sous-préfecture de Sarcelles

Dernière mise à jour : 16/02/2023

La demande d'admission exceptionnelle au séjour se fait par voie postale.

Les modalités ne sont pas consultables en ligne, le lien n'est pas valide.

Les anciennes modalités sont reproduites ici :

*Adresser la demande par voie postale avec les pièces justificatives à l'adresse suivante :*

**Sous-Préfecture de Sarcelles**

**BRE/AES**

**1, boulevard François Mitterrand**

**95200 Sarcelles**